DOCUMENT LES BIENFAITS DES ACCORDS DE LIBRE- ECHANGE (ALE) SE FONT ATTENDRE

«Il y a plusieurs raisons à la baisse des recettes fiscales en 2009. Le démantèlement douanier en est une parmi d'autres». Le démantèlement est la conséquence de plusieurs accords de libre-échange (ALE), signés par le Maroc, et dont l'application a commencé au cours de la dernière décennie. L'année 2012 a été retenue comme date de finalisation des accords, ce qui se concrétisera par une levée de toutes les taxes douanières, au profit des pays partenaires. Les droits à l'importation sur les produits provenant de ces pays n'existeront plus. La moins-value fiscale engendrée par les ALE devrait en principe être grandement compensée par une facilitation des échanges commerciaux, notamment au niveau des petites et moyennes entreprises (PME). D'après les professionnels des fruits et légumes, les conclusions sont plutôt négatives.

« Au niveau des exportations agricoles, il n'y a aucun profit des ALE. Certains pays signataires de ces accords deviennent même des concurrents». On se demande même au sein de la profession pourquoi il n'existe pas d'ALE avec certains pays à potentiel très porteur pour les exportations marocaines. « La Russie, par exemple, avec laquelle aucun protocole d'accord n'est signé, est un grand consommateur d'agrumes marocains»

Travail à faire

A partir du document :

a. expliquez les expressions soulignées (y compris celle du titre) ;

b. illustrez la phrase entre guillemets.

11. Relevez un effet du démantèlement douanier sur :

a. le budget de l'Etat ;

b. le commerce extérieur